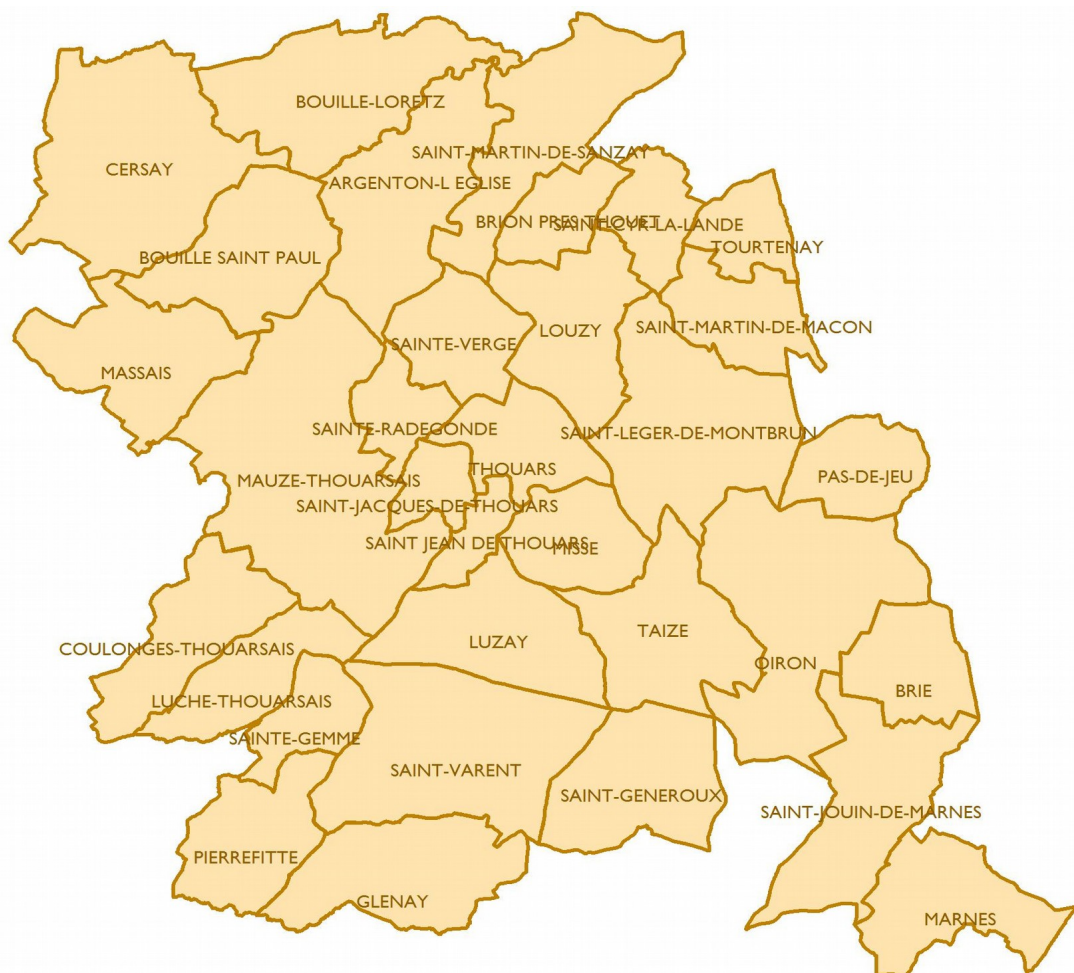




BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 19 SEPTEMBRE 2017



PROCES VERBAL N°8



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2017
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 13 SEPTEMBRE 2017**

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : **27**

Excusé avec procuration : /

Absents : 15

Votants : 27

Secrétaire de la séance : M. DORET Michel

Présents : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, RAMBAULT, BLOT, PINEAU, HOUTEKINS, GIRET et Mme ARDRIT - Délégués : Mme ENON, MM. GREGOIRE, SAUVETRE, ROCHARD S, BAPTISTE, ROCHARD Ch, MILLE, Mmes BABIN, GELEE, MM. MORICEAU Cl, BOULORD, NERBUSSON, COCHARD et DUGAS.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. DECHEREUX, MEUNIER, BIGOT, Mme RENAULT, MM. BREMAND, DUHEM, PETIT, COLLOT, JOLY, Mmes GRANGER, RIVEAULT, ROUX, MM. FOUCHEREAU, CHARRE et FERJOU.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 11 juillet 2017.

ORDRE DU JOUR

I – PÔLE DIRECTION GENERALE

3) – Ressources Financières (RF) :

2017-09-19-RF01 – Pacte Financier et Fiscal – Attribution d'un fonds de concours aux communes de Sainte Radegonde, Saint Varent, Missé, Saint Jouin de Marnes, Saint Jean de Thouas, Oiron et Sant Cyr la Lande.

5) – Développement Economique et agricole (DE) :

2017-09-19-DE01 – Convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes du Thouarsais et la société AM-CAT.

2017-09-19-DE02 – Convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes du Thouarsais et la société MATEDUC COMPOSITES.

II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

2) – Lecture Publique (LP) :

2017-09-19-LP01 – Réseau Lecture – Tarifs 2018-2020.

III - PÔLE SPORTS – EDUCATION ET JEUNESSE

1) – Sports (S) :

2017-09-19-S01 – Espace aquatique « Les Bassins du Thouet » - Tarification pour l'accès à l'équipement pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 mai 2018.

V – PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

3) – Ingénierie (I) :

2017-09-19-I01 – Action Terre Saine et demande de subvention régionale dans le cadre du plan pollinisateurs.

VI – PÔLE PATRIMOINE ET TOURISME

2) – Tourisme (T) :

2017-09-19-T01 – Vélofrancette – Convention de partenariat 2017-2020.

2017-09-19-T02 – Elaboration du schéma directeur du Tourisme – Demande de subvention à la Région.

BC.2017-09-19-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE SAINTE RADEGONDE, SAINT VARENT, MISSE, SAINT JOUIN DE MARNES, SAINT JEAN DE THOUARS, OIRON ET SAINT CYR LA LANDE.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2009 organisant le dispositif de solidarité financière en direction des communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2017 actualisant ce dispositif,

Vu les demandes d'aide financière des communes de Sainte Radegonde, Saint Varent, Missé, Saint Jouin de Marnes, Saint Jean de Thouars, Oiron et Saint Cyr La Lande ;

Considérant que le fonds de concours 2016 attribué à la commune de Saint Jean de Thouars a été attribué pour la même opération ;

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présentée ci-dessous :

Commune	SAINTE RADEGONDE	SAIN VARENT	MISSE
Projet	Rénovation et mise en service de la station essence	1) Aménagement de la vallée du Thouaret 2) Travaux étanchéité toiture école maternelle	Création de 2 réseaux d'eaux pluviales
Montant HT éligible de l'opération	73 515,74	61 702,39	29 427,75
Participation communale avant fonds de concours	68 515,74	61 702,39	22 070,81
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	22 407,32	29 404,40	9 960,13
Reliquat 2016	5 856,91		203,17
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	38,45%	47,66%	34,54%

Commune	SAINT JOUIN DE MARNES	SAINT JEAN DE THOUARS	OIRON	SAINT CYR LA LANDE
Projet	Aménagement bourg route de Poitiers	Aménagement du clos de l'abbaye et de l'avenue Paul Gallot	Restructuration des espaces publics place des Marronniers	Travaux d'aménagement et de réfection de 3 rues
Montant HT éligible de l'opération	92 150,00	830 215,08	69 274,01	78 006,79
Participation communale avant fonds de concours	15 803,00	266 245,85	69 274,01	78 006,79
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	6 901,88	15 838,63	10 852,62	4 260,13
Reliquat 2016			3 272,72	
Montant du fonds de concours 2016 attribué pour le projet		15 714,95		
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	7,49%	3,80%	20,39%	5,46%

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- Valider l'attribution de fonds de concours dans le cadre du dispositif de solidarité aux communes de Sainte Radegonde, Saint Varent, Missé, Saint Jouin de Marnes, Saint Jean de Thouars, Oiron et Saint Cyr la Lande,
- Autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-09-19-DE01 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET LA SOCIETE AM-CAT.

La Communauté de Communes du Thouarsais, dans le cadre de ses compétences économiques, se doit de mettre à disposition de nouvelles entreprises, des locaux adaptés afin de favoriser leur implantation sur notre territoire. Les objectifs prioritaires de ces ateliers sont d'accueillir des entreprises nouvellement créées, des entreprises en développement ou des entreprises en provenance d'autres territoires.

Dans ce cadre, un atelier relais, situé 2 impasse du Seillereau dans la zone d'activités du Seillereau à Saint Varent (79330) est proposé à la location. L'entreprise AM-CAT est déjà installée dans cet atelier. Elle sollicite la collectivité pour prolonger la location des lieux.

Il est précisé que :

- l'occupation de courte durée des lieux est consentie moyennant une indemnité mensuelle d'un montant égal à **866,21 € HT** (huit cent soixante-six euros et vingt et un centimes). Cette indemnité est soumise à TVA au taux de 20,00 % soit **1 039,45 € TTC** (mille trente-neuf euros et quarante-cinq centimes) ;
- l'occupant prend en charge l'ensemble des frais de raccordement ou de branchement nécessaires à son activité et souscrita toutes les assurances requises pour l'occupation du local ;
- une convention, dont le modèle est joint en annexe, contractualise cette situation ;
- la convention précaire est définie pour une durée de **24 mois** renouvelables commençant à courir le **1^{er} décembre 2016 et se terminant le 30 novembre 2018.**

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de convention d'occupation précaire joint en annexe ;
- d'approuver la mise à disposition, aux modalités définies ci-dessus, de l'atelier relais, situé 2 impasse du Seillereau, ZAE Le Seillereau à Saint-Varent (79330), à la société AM-CAT ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention d'occupation précaire ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-09-19-DE02 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET LA SOCIETE MATEDUC COMPOSITES.

La Communauté de Communes du Thouarsais, dans le cadre de ses compétences économiques, se doit de mettre à disposition de nouvelles entreprises, des locaux adaptés afin de favoriser leur implantation sur notre territoire. Les objectifs prioritaires de ces ateliers sont d'accueillir des entreprises nouvellement créées, des entreprises en développement ou des entreprises en provenance d'autres territoires.

Dans ce cadre, un atelier relais, composé de 3 modules, situé ZAE Les Plantes à Sainte Gemme (79330) est proposé à la location. L'entreprise MATEDUC COMPOSITES est déjà installée dans cet atelier. Elle sollicite la collectivité pour prolonger la location des lieux.

Il est précisé que :

- l'occupation de courte durée des locaux est consentie moyennant une indemnité d'occupation mensuelle d'un montant égal à **1 600,00 € HT** (mille six cents euros hors taxes) détaillés de la manière suivante : le 1^{er} module à 800 € HT mensuel ; le 2^{ème} module à 800 € HT mensuel. Cette indemnité sera soumise à TVA au taux de 20,00 % soit **1 920 € TTC** (mille neuf cent vingt euros toutes taxes comprises) ;
- l'occupant prend en charge l'ensemble des frais de raccordement ou de branchement nécessaires à son activité et souscrita toutes les assurances requises pour l'occupation du local ;
- une convention, dont le modèle est joint en annexe, contractualise cette situation ;
- la convention précaire est définie pour une période de 18 mois commençant à courir le **1^{er} juillet 2017 et se terminant le 31 décembre 2018.**

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de convention d'occupation précaire joint en annexe,
- d'approuver la mise à disposition, aux modalités définies ci-dessus, d'une partie de l'atelier relais situé ZAE Les Plantes à Sainte Gemme (79330) à la société MATEDUC COMPOSITES,

- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention d'occupation précaire ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-09-19-LP01 – LECTURE PUBLIQUE - RESEAU LECTURE - TARIFS 2018-2020.

Les tarifs appliqués depuis 2015 sur le Réseau Lecture sont les suivants :

	Communes adhérentes à la CCT*	Communes non adhérentes à la CCT*
Adulte	11,00 €	27,00 €
Demandeur d'emploi et bénéficiaire du RSA	gratuit	11,00 €
Enfant (-13 ans)	gratuit	11,00 €
Jeune (13 – 18 ans) et étudiants	5,00 €	16,00 €
Classes et collectivités	gratuit	
Photocopie noir et blanc A4	0,15 €	0,15 €
Photocopie couleur A4	0,90 €	0,90 €
Photocopie noir et blanc A3	0,30 €	0,30 €
Photocopie couleur A3	1,50 €	1,50 €

Rappels :

- Pour les Thouarsais (sur présentation d'un justificatif de domicile), les abonnements sont pris en charge par la Ville de Thouars. Une facturation est donc établie à cet effet par la CCT.
- Pour les bibliothèques municipales adhérentes au Réseau Lecture, les mêmes tarifs s'appliquent. Les abonnements payés directement à l'inscription sont reversés en fin d'année civile à la CCT.

Il est proposé de modifier ces tarifs pour les 3 prochaines années (2018-2020) avec les orientations suivantes, après avis favorable de la commission Culture d'avril 2017 :

- augmentation des tarifs d'1 € pour 4 des grilles tarifaires
- mise en place de la gratuité pour les jeunes de 13 à 18 ans du territoire, notamment pour inciter les adolescents à l'emprunt en bibliothèque et dans une cohérence de travail autour de la lecture des jeunes sur le prix littéraire Bouilles de Lecteurs. *N.B. La gratuité n'aura pas d'impact négatif sur les recettes grâce à l'augmentation du tarif adulte.*
- augmentation des tarifs des photocopies, stables depuis 15 ans.

	Communes adhérentes à la CCT*	Communes non adhérentes à la CCT*
Adulte	12,00 €	28,00 €
Demandeur d'emploi et bénéficiaire du RSA	gratuit	12,00 €
Mineurs -18 ans et étudiants	gratuit	6,00 €
Classes et collectivités	gratuit	
Photocopie noir et blanc A4	0,20 €	0,20 €
Photocopie couleur A4	1,00 €	1,00 €
Photocopie noir et blanc A3	0,50 €	0,50 €
Photocopie couleur A3	1,50 €	1,50 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider ces tarifs pour les années 2018 à 2020,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Désicion du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-09-19-S01 – SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" - TARIFICATION POUR L'ACCES A L'EQUIPEMENT POUR LA PERIODE DU 1er OCTOBRE 2017 AU 31 MAI 2018.

L'équipement aquatique «Les Bassins du Thouet» a fêté son premier anniversaire le 26 juillet 2017. Objectif atteint, les 115 000 entrées ont été enregistrées au 14 juillet 2017.

Pour rappel, la délibération du 18 Avril 2017 actait la tarification pour l'accès à l'équipement pour la période du 2 mai au 30 septembre 2017.

La période estivale étant terminée, une nouvelle tarification est proposée pour la période scolaire du 1er octobre 2017 au 31 mai 2018.

Il convient de préciser que les entrées piscine et autres activités mises en place au sein des bassins ne sont pas assujetties à la TVA, seules sont concernées par l'assujettissement à la TVA les activités hors bassins.

Les tarifs comprenant des formules incluant des activités assujetties et des activités non assujetties sont assujetties à la TVA de la manière suivante :

- Tarif CE 100 entrées adultes + sauna/hammam : assujettissement sur 5 % du montant HT
- Tarifs remise en forme humide/accès bassin ludique : assujettissement sur 5 % du montant HT
- Tarifs remise en forme sèche et humide/accès bassin ludique : assujettissement sur 15 % du montant HT

Les tarifs d'accès à l'espace aquatique "Les Bassins du Thouet" pour la période du 1er octobre 2017 au 31 mai 2018 sont définis comme suit :

TARIFICATION POUR L'ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" VALABLE du 1er octobre au 31 mai 2018.		
CONTRÔLE ACCÈS (ABONNEMENT)	Tarifs en €	Prix HT
1 bracelet	5,00	
ACCES BASSINS		
1 entrée adulte *	4,60	
5 entrées adultes*	22,00	
10 entrées adulte *	41,50	
100 entrées adultes	372,00	
100 entrées adultes+sauna/hammam	474,00	451,43
1 entrée enfant **	3,30	
5 entrées enfants **	15,80	
10 entrées enfant **	30,60	
100 entrées enfants**	296,00	
enfant moins de 3 ans	gratuit	
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	3,60	
1 entrée centre de loisirs	2,60	
carte horaire 25 h	76,50	
carte horaire 50 h	143,00	
SEANCES ANIMATIONS		
1 séance	8,20	
5 séances	38,80	
10 séances	73,50	
APPRENTISSAGE - PERFECTIONNEMENT		
1 séance	8,20	
10 séances (balisage de 6 semaines)	71,50	
JARDIN AQUATIQUE / BEBES NAGEURS		
1 séance	4,60	
10 séances	44,00	
Forfait annuel	122,50	
REMISE EN FORME SECHE (FITNESS / CARDIO)		
1 séance	5,60	4,67
10 séances	50,50	42,08
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	4,40	3,67
abonnement mensuel	47,00	39,17
abonnement trimestriel	123,50	102,92
abonnement annuel	337,00	280,83
abonnement annuel matin	143,00	119,17
abonnement enfant	110,00	91,67
REMISE EN FORME HUMIDE (SAUNA / HAMMAM / DOUCHES EMOTIONNELLES) + BASSINS		
1 entrée	6,20	5,39
10 entrées	55,00	47,83
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	5,10	4,43
REMISE EN FORME (SECHE ET HUMIDE)		
1 séance	8,00	6,96
10 séances	70,70	61,48
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	6,90	6,00
abonnement mensuel	67,30	58,52
abonnement trimestriel	157,00	136,52
abonnement annuel	392,70	341,48
abonnement annuel matin	193,00	167,83
UTILISATION HORAIRE - BASSIN		
2 lignes d'eau de 25m sur 2m50	40,00	
bassin complet	80,00	
UTILISATION HORAIRE COLLEGES ET LYCEES		
bassin complet	40,00	
FORMULE ANNIVERSAIRE		
Par personne	10,00	
formule Animation		
nocturne adulte* à partir de 19h00	3,00	
nocturne enfant** à partir de 19h00	3,00	
forfait famille	12,60	
Forfait famille samedi et dimanche après midi	10,50	
TARIF EXCEPTIONNEL (TRAVAUX/ARRET TECHNIQUE)	4,00	
TARIF EXCEPTIONNEL (TRAVAUX/ARRET TECHNIQUE)	3,00	

* Adulte : + de 16 ans

** Enfant : de 3 à 16 ans

Le remboursement des entrées, séances ou abonnements pourra être sollicité en cas de maladie ou de déménagement sur présentation d'un justificatif.

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 « Sports/Education/Jeunesse » du 12 septembre 2017,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la nouvelle grille de tarification pour l'accès à l'espace aquatique "les Bassins du Thouet" pour la période du 1er octobre 2017 au 31 mai 2018,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-09-19-I01 - INGENIERIE - ACTION TERRE Saine ET DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE DANS LE CADRE DU PLAN POLLINISATEURS.

La Communauté de Communes du Thouarsais anime depuis 2011 sur son territoire le programme "Terre Saine, votre commune sans pesticide" en partenariat avec la Région Poitou Charentes jusqu'en 2016 et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne jusqu'en 2017. Aujourd'hui 80 % des communes adhèrent à Terre Saine, soit 27 communes, ainsi que la Communauté de Communes du Thouarsais pour son propre patrimoine.

Fort de sa connaissance du territoire et des animations déjà mises en œuvre pour réduire les pesticides dans les communes et chez les particuliers, la Communauté de Communes du Thouarsais souhaite proposer de nouvelles actions pouvant également répondre au « Plan régional pollinisateurs » de la Région Nouvelle Aquitaine.

En 2018 et 2019, la CCT propose d'accompagner 10 communes volontaires sélectionnées selon leur plan d'entretien Terre Saine et dont les études de la Trame Verte et Bleue montrent un potentiel de développement d'espaces verts favorables aux pollinisateurs. Ces communes seraient accompagnées dans la mise en œuvre d'actions opérationnelles :

- création de sanctuaires pour les pollinisateurs en îlots dans les bourgs : mise en place de prairies mellifères et naturelles, fruitiers, refuges à auxiliaires du jardin, panneaux de communication,
- fleurissements de pieds de murs mellifères : semis de mélanges pieds de murs mellifères, panneaux de communication,
- végétalisations inter tombes mellifères : plantation de végétaux couvre-sols mellifères, panneaux de communication.

Durant 2 années, la CCT mettrait également en place des actions de communication et de sensibilisation des agents et des habitants :

- journées techniques pour les agents communaux sur l'intérêt des pollinisateurs en lien avec Terre Saine et la réduction des produits phytosanitaires,
- réunions d'informations publiques,
- chantiers participatifs, avec les scolaires et le grand public, de plantations et créations de refuges à auxiliaires du jardin.

Le Plan de financement prévisionnel proposé sur 2018 et 2019 pour ce plan d'actions est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Postes de dépenses	Montants TTC	Origines	Montants TTC	%
Achats matériels	32 000,00 €	Subvention régionale NA	30 900,00 €	60 %
Coordination	19 500,00 €	Autofinancement CCT	15 450,00 €	30 %
Animation		Participation Communes	5 150,00 €	10 %
TOTAL	51 500,00 €	TOTAL	51 500,00 €	100 %

Afin de permettre la mise en œuvre de ces actions dans la continuité de celles engagées via Terre Saine, la Communauté de Communes du Thouarsais peut solliciter la Région Nouvelle Aquitaine pour une aide financière de **30 900,00 €** dans le cadre du « Plan régional pollinisateurs ».

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les actions opérationnelles, de communication et de sensibilisation proposées pour les années 2018 et 2019 selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- de solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du « plan régional pollinisateurs »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-09-19-T01 – TOURISME - VELOFRANCETTE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2017/2020.

La Communauté de Communes du Thouarsais est partenaire de la Vélofrancette depuis 2015.

Le potentiel touristique de l'itinéraire s'est avéré extrêmement intéressant pour les territoires traversés et la renommée de l'itinéraire, si elle est déjà forte, demande encore à être développée.

Ainsi le Comité Départemental du Tourisme des Deux-Sèvres, chef de file du projet, propose de reconduire une convention de partenariat pour la période 2017/2020 avec comme finalité de consolider les actions déjà engagées tout en travaillant sur 4 nouveaux objectifs :

- donner encore plus de visibilité à la Vélofrancette
- améliorer le référencement auprès des professionnels pour aider à sa commercialisation
- améliorer le service aux usagers le long de l'itinéraire
- assurer un suivi qualité.

La convention présentée a pour objet de :

- marquer l'engagement de chaque signataire à contribuer au projet selon les orientations proposées pour la période 2017-2020 ;
- définir les modalités de gouvernance et de fonctionnement du projet ;
- définir les règles de financement communes du projet.

La Communauté de Communes du Thouarsais est sollicitée à hauteur de **1 000 euros** par an.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président à signer la convention, présentée en annexe, ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-09-19-T02 – TOURISME - ELABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DU TOURISME - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION.

La Communauté de Communes du Thouarsais a validé son projet de territoire en juin 2016. Le développement touristique figure parmi les axes de développement choisis et la CCT affiche une ambition : « faire du thouarsais une destination touristique ».

Fort d'un Office de Pôle, d'une compétence statutaire et de nombreux atouts, le territoire doit structurer sa politique touristique et pour ce faire la CCT choisit d'être accompagnée par un bureau d'étude afin d'élaborer son schéma directeur du tourisme et ainsi :

- définir le **positionnement** marketing du territoire : état des lieux, diagnostic du territoire, connaissance du marché, identification des opportunités, cibles, segment, filières, choix d'une identité touristique...
- **évaluer et caractériser le potentiel de développement touristique** du territoire au regard de ses forces et faiblesses et de ses marqueurs identitaires en balayant le champ des possibles,
- élaborer sa **stratégie de développement** touristique à l'horizon 3/6/10 ans : choix et priorisation des axes de développement et de leurs conditions de mise en œuvre, plan d'actions chiffré, moyens à déployer, gouvernance.

L'objectif final est de mettre en synergie les acteurs publics et privés du territoire afin de faire du tourisme un pilier du développement économique du territoire. Les opportunités de coopération avec les territoires voisins seront aussi recherchées.

Considérant la politique d'aide de la Région Nouvelle Aquitaine et notamment la mesure 8 : « aide au conseil pour le tourisme »,

Il est proposé :

- d'adopter le plan de financement suivant :

		DEPENSES	RECETTES
CCT	ETUDE HT	40 000,00 €	
	ETUDE TVA	8 000,00 €	
REGION	SUBVENTION		20 000,00 €
CCT autofinancement			28 000,00 €
TOTAL		48 000,00 €	48 000,00 €

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.